

DÉLIBÉRATION N°11
DU 5 AVRIL 2023

Numéro enregistrement Préfecture : DC-2023040511

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 046-284600012-20230405-DC_2023040511-DE



CREATIONS DE POSTE

Sur convocation du 24 mars 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni mercredi 5 avril 2023 à 14h30 en présence de Madame Mireille LARREDE, Préfète du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Madame Anne LAPORTERIE, Madame Dominique BIZAT, Madame Edith LAGARDE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur COURTIN Jean Marie, Monsieur DECREMPS Frédéric, Madame MEY FAU Caroline, Madame LAPERGUE Françoise

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Clément RENAUD

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Monsieur Denis CHOPIN, Monsieur Eric GUIAVARC'H, Madame SOURSOU Marie José

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Mireille FIGEAC, Madame Amélie VACOSSIN, Madame Maryse MAURY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Christian PONS, Madame Martine HILT, Madame Fabienne SIGAUD, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Monsieur Philippe CADENES, Madame Catherine MARLAS, Madame Véronique ARNAUDET, Monsieur Jean Pierre JAMMES, Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident de :

FILIERE SAPEUR-POMPIER

■ **Création d'un poste de commandant**

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la cartographie des emplois, validée en CASDIS en décembre dernier, afin de permettre la mise en place de missions transverses visant à décloisonner les activités, sécuriser les pratiques et améliorer la performance, il est créé une mission Pilotage-Transversalité-Innovation en charge notamment de l'évaluation de la performance (indicateurs de pilotage), de la coordination des remontées d'information (enquêtes, données statistiques) et du management des projets structurants et transversaux ; A ce titre, il est proposé **la création d'un poste de commandant de sapeurs-pompiers professionnels**, à temps plein, au 1^{er} juillet 2023.

■ **Création d'un poste de lieutenant de 1^oclasse**

Dans le cadre d'une progression normale de carrière, il est proposé **la création d'un poste de lieutenant de 1^oclasse de sapeurs-pompiers professionnels**, à temps plein, au 1^{er} mai 2023.

■ **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^oclasse**

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2023 et n'a pas été remplacé.

Il convient donc de supprimer **le poste d'adjoint administratif principal de 1^oclasse, au titre de l'année 2023.**

■ **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^oclasse**

Dans le cadre de prévision d'avancements de grade d'agents relevant de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 1^oclasse, il avait été validé CASDIS du 16 décembre 2022, la création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^oclasse ;

Un seul avancement a été opéré au titre de l'année 2023.

Il convient donc de supprimer, au titre de l'année 2023, **un poste d'adjoint technique principal de 1^oclasse non utilisé**

Par conséquent, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs, au titre de l'année 2023, comme suit :

Suppressions de postes						Créations de postes					
Au titre de l'année 2023						Au titre de l'année 2023					
						Sapeur-Pompier	Commandant	transverses	A	1	01/07/2023
						Sapeur-Pompier	Lieutenant 1 ^c	GACR	B	1	01/05/2023
Technique	Adjoint technique P 1 ^e classe	GRHF	C	1	01/01/2023						
Administrative	Adjoint administratif P 1 ^e classe	GT2C	C	1	01/01/2023						

Détail du vote :

Présents : 10
 Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 5 avril 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.